

N° 20/CM/09/023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201001-20_CM_09_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~  
*Séance du 23 septembre 2020*

L'an deux mille vingt et le vingt-trois septembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, M. FERNANDEZ, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint  
M. MERIEAU, M. GAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, Mme ESCOT, Mme PINEL, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, M. HURABIELLE PERRE, M. CONGRAS, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

Céline BERNARD à Geneviève FEUILLASSIER  
Christophe RIOUST à Stéphane ANTIGNAC  
Jean-Gérald LUBRANO à Elisabeth TORRENT

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Olivia PINEL

**Objet 23 :** Approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme (PLU) / déclaration de projet Médiathèque.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-54 et suivants, ainsi que et l'article R. 153-16,

Vu l'examen conjoint du projet avec les personnes publiques associées en date du 7 novembre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-I-182 du 5 février 2020 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet, relevant du Code de l'Urbanisme, portant sur l'intérêt général de projet de construction d'une « médiathèque intercommunale » porté par Sète Agglopôle Méditerranée à Balaruc-les-Bains, emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune,

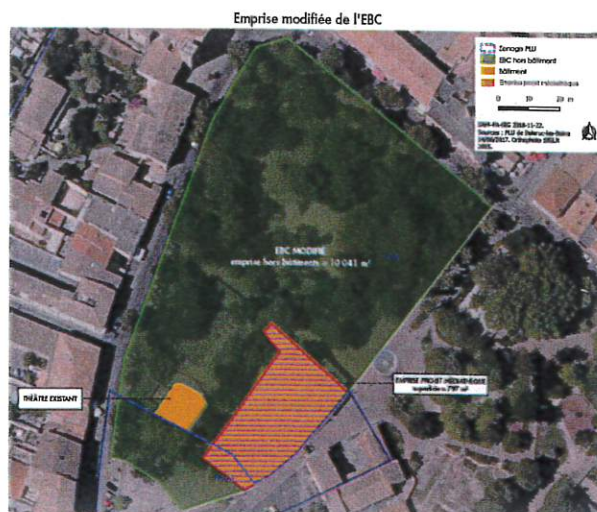
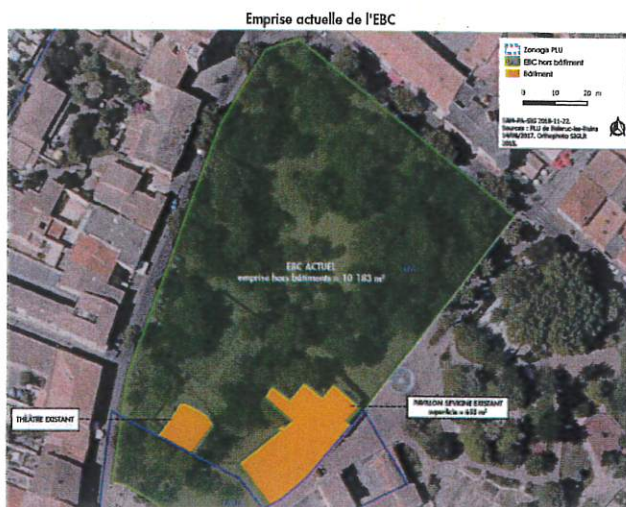
Vu l'arrêté préfectoral n°2020-I-359 du 17 mars 2020 portant suspension de l'enquête publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-I-722 du 17 juin 2020 portant reprise de l'enquête publique interrompue en raison de la crise sanitaire du Covid 19,



### source d'énergies

La réalisation du projet est donc intrinsèquement liée à l'adaptation du Plan Local d'Urbanisme, accomplie au moyen d'une procédure unique, la décalation de projet.



Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'approuver l'exposé ci-dessus ;
- D'approuver la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation du projet de médiathèque intercommunale.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

### UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé ci-dessus,
- **Approuve** la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation du projet de médiathèque intercommunale,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture

Le 14/01/20  
Le Maire,  
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le  
Le Maire, Gérard CANOVAS



